Image not found or type unknown

Indemnité de relogement apres separation amiable

Par **mrleblanc**, le **22/01/2017** à **12:06**

Bonjour,
J'ai vécu une séparation il y a 4 ans , nous n'etions ni mariés ni paxés .
Nous avons 2 enfants , et avions un appartement acheté en commun (50/50) ;
Lors de cette séparation ma conjointe a gardé l'appartement et j'ai récupéré ma part .
J ai décidé moi meme de m'endetter a nouveau pour racheter un appartement près des enfants , pour organiser au mieux une garde alternée . Cette "opération " a entrainé pas mal de frais et mes dettes se sont accumulées au point de devoir maintenant quitter cet appartement ...et comme le lieu est Paris , je dois me résoudre a partir en banlieue lointaine pour me reloger et donc voir moins mes enfants.
Ma question : Etant donné les frais engagés pour me reloger , pour racheter meubles , bien etc car j ai tout laissé dans mon ex domicile familial , pour reprendre un credit avec mensualités importantes . Puis je , legalement , demander une sorte d'indemnité de relogement couvrant une partie des frais engagés pour rester proches des enfants ?
merci

Par **youris**, le **22/01/2017** à **13:27**

bonjour,
demander à qui cette indemnité de relogement ?
vous avez fait des choix qui vous ont endettés, vous devez en assumer les conséquences sauf à envisager une procédure de surendettement.
salutations

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés